

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du lundi 04 juin 2018

Etaient présents : Mmes ARTETA, FINK TEHERY, PENAUD, RIOUBLANC,
ainsi que, MM. BERNARD, CUISSET, DUMONTANT, DURAND, MAGNAT, RIBOULET

Excusés : Mmes LABOURIER (procuration donnée à Mme PENAUD), VADIC (procuration donnée à M CUISSET)

Absents : M CHEZEAUD, Mme PERES, M SERRE,

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

1- Section de la Chapuzerie : résultat des élections

Les élections se sont déroulées le dimanche 29 avril 2018 à la Mairie de Blessac avec seulement 2 personnes sur 28 qui ont voté avec deux avis favorables. Compte tenu du nombre insuffisant de votant, le conseil municipal prend la décision de vendre ces parcelles.

La sous-préfète demande de passer une délibération pour ensuite valider ou pas cette décision.

Vote à l'unanimité : 12 pour 3 absents

2 – Argent de Poche

Une réunion s'est déroulée le samedi avec seulement une famille. 10 jeunes seraient susceptibles de faire cette opération avec 5 jeunes potentiels mais seulement 2 enfants seraient intéressés. Les travaux prévus seraient le nettoyage des portails des cimetières de Blessac et La Borne, réaliser un plan du cimetière de Blessac, refaire la peinture sur les poteaux de la salle polyvalente, refaire un tour de balisage des chemins de la commune. Le conseil municipal demande à ce qu'il y ait au moins 4 personnes d'inscrits pour mettre en place l'opération.

Vote à l'unanimité : 12 pour 3 absents

3 – Relais Information Service (RIS)

Le Conseil Départemental a décidé de refaire les panneaux R.I.S. installés dans les communes et laisse le choix aux communes de conserver ou pas ce panneau. Le conseil municipal décide de conserver ce panneau installé face à la mairie, en le rénovant et en le dédiant aux informations communales.

Vote à l'unanimité : 12 pour 3 absents

4 – Redevance occupation du domaine public par France Telecom

Le conseil municipal accepte la subvention de France Télécom de 1530 € pour la redevance de l'occupation du domaine public.

Vote à l'unanimité : 12 pour 3 absents

5 - Questions diverses

Une personne avait acheté 2 concessions au cimetière (Mme Grandcoin Joëlle) et demande à en revendre une. Seule la mairie peut lui racheter. Le conseil municipal décide donc de lui racheter.

Le recensement en janvier 2019 : il faut trouver deux agents recenseurs et un coordonnateur. Serge DURAND se propose d'être le coordonnateur.

La sonnette de l'école est défectueuse, changer les piles. Les poteaux de l'école seraient à changer ou refixer.

Il est rappelé de mettre de la pierre sur le chemin allant à la propriété de M. et Mme Bouffandeau.

La famille Mauricout demande à ce que la commune puisse continuer à passer le gyrobroyeur sur le terrain à côté de chez eux (terrain non entretenu).

Au bout du chemin de la chaumière, il est demandé de refaire les bandes de stop ainsi que près du relais des forêts.

Effectifs de l'école : 27 enfants inscrits à la rentrée de 2018, sachant que le contrat d'Aurélié Joyon, détachée de la CDC, ne sera pas renouvelé...et que le contrat aidé de Martine Bouret ne sera peut-être pas reconduit... A réfléchir..

Elise Desmazes demande à ce que le lino soit posé dans l'entrée de l'école (ce sera fait pendant les vacances d'été 2018).

Mme Bournicon s'est rendue à la mairie pour demander à ce que sa fille fasse un service civique à l'école. Une demande d'agrément doit être faite auprès de la préfecture (sa rémunération serait de 107€ par mois et 400€ par l'État). Sa mission est d'intérêt général et serait de 6 mois à un an avec 24h/semaine.

Vote à l'unanimité : 12 pour 3 absents